



JANVIER - FÉVRIER 2012 #34

ÉDITO

2012 marque les 30 ans du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). À cette occasion, l'INRS a souhaité souligner la position d'acteur majeur qu'il occupe au sein de l'entreprise, en matière de santé et de sécurité au travail et de relais indispensable à la prévention. En plus des outils existants et des dispositifs obligatoires, l'Institut propose une nouvelle formation interactive, pour permettre aux représentants du personnel, animateurs de prévention, chefs d'entreprise et salariés, d'acquérir les connaissances nécessaires au fonctionnement du CHSCT. Ce numéro 34 de *Réalité Prévention* donne également la parole à Jean Auroux, à l'origine de la loi du 23 décembre 1982.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les CHSCT ont 30 ans

Contribuer dans l'entreprise à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration des conditions de travail, tel est l'objectif du CHSCT depuis décembre 1982.

Le CHSCT est une instance chargée de réaliser des instructions techniques, de mener des enquêtes (avec un appui extérieur si besoin), notamment lors d'un accident ou en cas de maladie professionnelle. Il est consulté par l'employeur sur divers aspects (aménagement, nouvelles technologies...), étudie les dispositions du règlement intérieur de l'entreprise et veille plus particulièrement à certaines catégories de salariés (femmes enceintes, personnel handicapé...). Ses membres contrôlent l'application de la réglementation grâce à un droit de regard sur divers documents, dont le Document unique d'évaluation des risques, et jouent un rôle essentiel dans la procédure d'alerte.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les CHSCT ont 30 ans

chiffres clés

- Les employeurs doivent constituer un CHSCT dès que l'effectif de l'établissement atteint **50 salariés**, quels que soient les secteurs d'activité.
- Le CHSCT doit se réunir au moins **1 fois** par trimestre.
- Les membres du CHSCT disposent d'un crédit d'heures mensuel, suivant l'effectif de l'établissement, de **2h** jusqu'à **20h** pour les entreprises de plus de **1500 salariés**.

* Jean AUROUX, Ministre chargé du Travail en 1981, est l'auteur du rapport "Les droits des travailleurs" qui donnera lieu à l'instauration en 1982 de quatre lois fondatrices des relations du travail actuelles. Il nous éclaire sur les enjeux de cette élaboration :

La création des CHSCT appartient à la dernière des quatre lois promulguées.

Comment s'articule-t-elle avec les trois autres ?

- Jean Auroux : "Toutes ces lois étaient cohérentes. Elles constituent un tout, nous les avons faites ensemble et c'est pour cette raison qu'elles ont eu un poids politique et social considérable. Elles avaient pour objectifs :
- ▶ de reconstituer la collectivité de travail, visant à stopper le développement massif de l'intérim, des contrats à durée déterminée et de l'externalisation des activités ;
 - ▶ de renforcer les droits individuels, notamment par l'instauration d'un 'droit d'expression des salariés' en dehors des instances classiques, dans le but également de prévenir des conflits liés au travail ;
 - ▶ de renforcer les droits collectifs (comités d'entreprise, syndicats, délégués du personnel, CHSCT).

Pour ce qui est des CHSCT, les Comités d'hygiène et de sécurité (CHS) dataient de 1947. En créant les CHSCT, nous avons marié les CHS et les Commissions pour l'amélioration des conditions de travail (CACT). Cette nouvelle institution collective s'articulait parfaitement avec le droit d'expression et la médecine du travail, et devenait une véritable institution représentative du personnel (IRP) dans les entreprises. L'introduction du 'droit de retrait', qui avait donné lieu à de nombreux échanges entre experts et avec les partenaires sociaux, a été de notre point de vue une avancée majeure en termes de sécurité."

Si les CHSCT font aujourd'hui partie du paysage de la prévention des risques pour la santé et la sécurité des salariés, différentes étapes et textes importants ont été nécessaires pour faire évoluer depuis 65 ans les compétences des CHS, puis des CHSCT.

De la sécurité à l'hygiène et... aux conditions de travail

En France, la prévention des risques professionnels s'organise après la Libération, lors de la création de la Sécurité sociale en 1945. Le décret du 1^{er} août 1947 – bien que précédé de mesures progressives en faveur de la sécurité au travail (création de l'inspection du travail en 1898, des délégués du personnel en 1936) et de l'hygiène (mise en place de la médecine du travail en 1946) – crée le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS).

Le décret instaure en effet dans l'entreprise une commission spécifiquement chargée des questions d'hygiène et de sécurité (dont le président est le chef d'établissement et les membres sont désignés par des représentants du CE et des délégués du personnel). Le CHS dispose des moyens d'échanges et de réflexion sur les pratiques liées au travail pour assurer la protection des salariés. Différentes évolutions législatives s'ajoutent les années suivantes, notamment liées aux questions de seuils et de secteur. Elles conforteront la présence officielle d'un CHS dans les structures de plus de 50 salariés, tous secteurs confondus.

La promulgation de la loi "Auroux" du 23 décembre 1982* va compléter le dispositif de prévention des risques professionnels en créant le CHSCT, fruit de la fusion des aspects hygiène et sécurité avec celui de l'amélioration des conditions de travail. Les conditions de travail deviennent en effet une préoccupation face aux mutations économiques (externalisation, précarité...). Cette évolution est accompagnée d'un renforcement du rôle du CHSCT qui se voit doté d'un droit d'alerte.

Instance représentative, son action pour la prévention des risques est plus marquante encore après la loi de décembre 1991, qui octroie la possibilité de recourir à des experts, notamment sur des questions d'exposition des salariés. Depuis, des problématiques inhérentes à l'évolution de l'environnement de travail ont vu le jour (prévention des risques technologiques et environnementaux, par exemple). En parallèle, les CHSCT sont confrontés à la progression des troubles musculo-squelettiques et à l'apparition des risques psychosociaux (stress...). Les textes sur le harcèlement étendront d'ailleurs le rôle et la mission du CHSCT en précisant que "la protection de la santé du salarié" s'entend désormais aux sens "physique et mental" du terme. Plus récemment, la réforme des retraites a introduit dans le Code du travail des dispositions pour prévenir la pénibilité, au sein desquelles le CHSCT est chargé de prendre en compte les facteurs de pénibilité.

L'action des CHSCT s'oriente à présent vers une analyse organisationnelle, dans une volonté d'anticiper les risques et dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle.

Des outils pour un rôle clé

Face à ces enjeux et en complément des formations réglementaires, la professionnalisation des représentants, partenaires privilégiés des salariés et des employeurs, est essentielle. L'INRS déploie dans ce sens un ensemble d'outils et de cursus de formation centrés sur l'acquisition de savoirs, en matière de prévention des risques professionnels. Récemment, l'Institut a mis en ligne sur son site de formation à distance www.ead-inrs.com un module sur le fonctionnement de cette instance. Composée d'une soixantaine d'écrans interactifs alternant fictions (récits professionnels), informations et exercices d'évaluation, cette autoformation "Missions et fonctionnement du CHSCT" est gratuite, en libre consultation. À partir de situations réalistes, concrètes et vivantes, l'internaute découvre les missions ainsi que les moyens réglementaires du CHSCT.

Référentiels sur le CHSCT

- ▶ **"Le CHSCT" - Dépliant de synthèse** : destiné à tous les salariés, ce dépliant résume les principales règles juridiques relatives au CHSCT (champ d'action, composition, mise en place, moyens et fonctionnement). **À télécharger sur www.inrs.fr - référence ED 6022**
- ▶ **"Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail" - Tout sur l'accomplissement d'un mandat** : cette brochure est destinée aux membres de CHSCT, afin qu'ils disposent des connaissances nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Elle traite des aspects de veille, d'investigation ou d'étude inhérents au CHSCT et détaille l'ensemble des règles liées à la création, au fonctionnement ou aux moyens du CHSCT. **À télécharger sur www.inrs.fr - référence ED 896**
- ▶ **Un nouveau parcours de formation INRS "Mieux agir au sein du CHSCT"** : pour permettre d'accompagner les représentants de CHSCT dans leur démarche de prévention, un nouveau parcours de formation mixte (présentiel et distanciel) est proposé au catalogue de formation INRS "Mieux agir au sein du CHSCT". Il est composé de 4 modules : les enquêtes du CHSCT, la visite des locaux, les avis du CHSCT, la promotion de la prévention, dont l'e-learning "Missions et fonctionnement du CHSCT" cité ci-dessus constitue le premier niveau de connaissances préalables. **À télécharger sur www.inrs.fr - références U001, U002, U003, U004 ou catalogue de formation 2012**



Actions de prévention des TMS

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent 3/4 des maladies professionnelles indemnisées. Maladies multifactorielles, leur prévention passe par la prise en compte d'un ensemble des facteurs et par l'implication de tous les acteurs de l'entreprise.



Quels démarche et outils ?

Ce nouveau document présente la démarche de prévention des TMS et les outils opérationnels permettant d'agir et de traiter le problème dans sa globalité. Il s'adresse aux préventeurs institutionnels ou d'entreprises.

À télécharger sur www.inrs.fr référence ED 6117

Comment faire appel à un ergonome extérieur ?

Destiné aux employeurs envisageant le soutien d'un intervenant en ergonomie pour agir contre les TMS dans l'entreprise, ce guide recense l'ensemble des conseils pour élaborer un cahier des charges et faciliter le choix d'un prestataire.

À télécharger sur www.inrs.fr référence ED 860



Affiches INRS : collection 2012



Supports phares de sensibilisation aux risques, les affiches de l'INRS sont chaque année diffusées en 900 000 exemplaires. L'ensemble de la collection, soit plus de 200 créations, est présenté dans un nouveau catalogue petit format, accessible à tous.

À télécharger sur www.inrs.fr - référence ED 4501



Protection respiratoire : aide au choix d'équipements

Lorsque les mesures de substitution, de réduction des émissions ou de prévention collective ne sont pas utilisables

en situation de risque d'inhalation d'air pollué, le recours à un équipement de protection respiratoire devient l'unique rempart pour protéger les salariés. Pour faciliter le choix de l'équipement adéquat, l'Institut a édité un guide à l'intention des employeurs et de leurs salariés. Y sont évoqués : la classification, la méthode pour sélectionner un appareil, les critères d'utilisation, les recommandations de stockage et d'entretien.

À télécharger sur www.inrs.fr - référence ED 6106

L'INRS DANS LA PRESSE

Le Nouvel économiste

3 novembre 2011

« Coaching - Les risques psychosociaux » par Charly Masliab

« Si la réalité des risques psychosociaux au travail ne peut donc plus être niée, leurs causes restent toutefois difficiles à identifier. "Car il s'agit de troubles subjectifs, aux origines souvent multifactorielles", reconnaît Dominique Chouanière, pilote de la thématique risques psychosociaux à l'INRS. Même s'il est communément admis que le travail joue un rôle prépondérant. [...] Des experts ont ainsi dévoilé, dans le rapport dit "Gollac", six dimensions de risques à caractère psychosocial : les exigences du travail, la charge émotionnelle, l'autonomie et les marges de manoeuvre, les rapports sociaux et les relations du travail, les conflits de valeurs et l'insécurité socio-économique. "C'est bien la combinaison de tous ces facteurs qui peut créer un risque notable sur la santé", explique Dominique Chouanière, en usant du terme de "mélanges toxiques". [...] Les solutions existent, même si l'effet n'est pas instantané. "Car il faut d'abord procéder à une analyse approfondie de la situation, en s'appuyant sur divers indicateurs", conseille Dominique Chouanière, en rappelant que l'INRS produit depuis 2003 divers documents méthodologiques et d'information pour assister les entreprises dans une telle démarche. "Certains signes permettent d'alerter à coup sûr sur d'éventuels risques psychosociaux au sein de l'entreprise, comme le taux d'absentéisme et de tum-over, à recouper avec les données produites par le médecin du travail, telles que le nombre de déclarations de maladie professionnelle", affirme cette dernière. Pour mieux surmonter le problème, certaines entreprises n'hésitent pas à s'appuyer sur des cabinets dédiés. »

Le Nouvel économiste

3 novembre 2011

« Le statut de maladie professionnelle : plus juridique que médical » par Charly Masliab

« Quelle reconnaissance administrative des maladies professionnelles (MP) en France ? Une question plus que jamais complexe, tant la notion de "maladies professionnelles" s'apparente plus à un concept juridique que médical. "Pour être reconnue comme telle, la pathologie doit figurer dans les tableaux des MP institués par la loi de 1919. Il en existe aujourd'hui 114 dans le régime général, et 57 au régime agricole", rappelle le Dr Anne Delépine, conseiller médical à l'INRS. La condition sine qua non pour qu'une maladie intègre de tels tableaux ? "Les données scientifiques doivent montrer que le risque de développer une maladie donnée est majoré pour les salariés exposés à une certaine nuisance, par rapport à tous ceux qui n'y sont pas exposés. Cela permet d'établir, in fine, un lien suffisant entre la maladie et le travail", renchérit Anne Delépine. C'est le cas de l'asthme par exemple, reconnu comme affectant davantage les boulangers. »

Chef d'entreprise magazine

Novembre 2011

« Ces matériels qui limitent les risques de TMS » par Céline Tridon

« Sièges, repose-pieds, supports d'écran... Autant d'équipements qui permettent de gagner en confort et en bien-être. Ainsi préviendrez-vous les risques de TMS, première cause de maladie professionnelle en France. Un bon siège se définit selon trois critères : il est d'abord réglable en hauteur, pour s'adapter à la taille de la personne qui l'occupe, il doit aussi posséder un dossier haut de 45 à 55 centimètres, pour maintenir tout le dos. Enfin, il doit avoir une position "relâche", pour pouvoir varier de posture.

Ainsi, le dossier accompagne les mouvements du dos. Pour François Cail, physiologiste à l'INRS, les accoudoirs sont dispensables. "Ils n'aident en rien à adopter une bonne posture. Si jamais le siège en est pourvu, il faut qu'ils soient réglables en hauteur et de forme arrondie, pour permettre le rapprochement du siège vers le plan de travail. [...] De plus en plus de salariés travaillent quotidiennement sur un portable. Or, avec cet équipement plus petit, il y a un risque que la tête soit toujours en position inclinée." La solution pour éviter les cous bloqués ? Équipez-vous d'un rehausseur avec plan incliné, pour qu'encre une fois l'écran soit à la bonne hauteur. Dotez-vous aussi d'un véritable clavier à connecter au portable, pour éviter de fatiguer le poignet, souvent placé en extension sur un clavier d'ordinateur portable. »

L'Express.fr

25 octobre 2011

« Combattre la douleur sans changer les conditions de travail ne règle rien » Chat avec Agnès Aublet-Cuvelier consigné par Alexia Eychenne

« Maxdam : J'ai une tendinite à l'épaule droite. Je pense qu'elle est due au stress subi pendant mes journées de travail. Déjà 20 séances de kiné avec ondes de choc. Je me soigne enfin depuis peu pour dépression. Tout cela est-il lié ? Que faire d'efficace ? Agnès Aublet-Cuvelier : Les liens entre les troubles musculo-squelettiques (TMS) et le stress sont maintenant établis à travers de nombreuses études. Le stress entraîne notamment une tension musculaire accrue, un abaissement du seuil de la douleur, qui est ressentie plus tôt, un retard de réparation des micro-lésions qui peuvent apparaître sur les tendons, par exemple, lors d'efforts soutenus ou de gestes répétitifs. En plus des actions visant à réduire le stress et l'amplitude du temps de travail sur écran, il est important, dans la situation que vous décrivez, de faire le point sur l'installation de votre poste de travail, à la recherche de facteurs favorisant la survenue de tendinite de l'épaule : travail avec le bras constamment éloigné du tronc, pas d'appui permettant de faire reposer l'avant-bras, travail de frappe très intensif, sans pause, pas de possibilité d'alterner avec d'autres activités, port répété de charges... »

Les Échos

25 octobre 2011

« La santé au travail fait son entrée à l'école » par Marie-Madeleine Sève

« Et ce n'est pas du luxe ! Bien que le rapport Dab, remis au ministre du Travail en 2008, insiste sur la nécessité de former les futurs managers à la santé et à la sécurité au travail, peu d'écoles se bousculent pour caler leurs programmes en ce sens. En témoigne l'enquête de l'INRS de juin 2011 sur les pratiques des écoles de commerce et de gestion : seules 65 % des sondées abordent le sujet dans leurs cursus, et parmi elles, 54 % y consacrent moins de 20 heures... c'est peu ! D'autant que, pour 23 % de ces répondants, ces cours ne sont pas obligatoires. Même constat côté ingénieurs : en 2008, seules 59 % des écoles étaient mobilisées. »

Le Quotidien du médecin

10 octobre 2011

« Prix Prescrire 2011 : cinq ouvrages primés »

« Créé par la revue "Prescrire" en 1989, ce prix récompense chaque année les auteurs et les éditeurs d'ouvrages remarquables par la qualité et l'utilité de l'information apportée aux professionnels, aux patients et plus généralement au public. Cette année, la revue a primé cinq ouvrages (parmi lesquels) "Grossesse et travail. Quels sont les risques pour l'enfant à naître ?", de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), sous la direction de Dominique Lafon, éd. EDP Sciences. »

Produits chimiques : décrypter les pictogrammes de danger

Deux nouveaux dépliants didactiques sont édités par l'INRS, pour apprendre à décrypter les 9 pictogrammes de danger liés aux polluants chimiques.

À télécharger sur : www.inrs.fr - références ED 4405 et 4406



Conférence EUROSHNET sur la sécurité des produits

La 4^e Conférence européenne consacrée à la normalisation, aux essais et à la certification en santé et sécurité au travail se tiendra du 26 au 28 juin 2012 à Helsinki, sur le thème de la sécurité des produits. Elle est organisée par EUROSHNET, le réseau des préventeurs européens, dont l'INRS est membre du comité de pilotage depuis sa création en 2001. Combinant communications, tables rondes, ateliers et world café, cette manifestation constituera un forum d'échanges entre décideurs, acteurs du marché et experts scientifiques et techniques.

Plus d'informations sur www.euroshnet-conference.eu

Conférence INRS sur les multiexpositions

Multiexpositions 2012 est la deuxième conférence annuelle organisée par l'INRS sur la recherche en matière de santé et de sécurité au travail. Du 2 au 4 avril 2012 à Nancy, cette conférence abordera les effets sur la santé inhérents aux multiexpositions.

Cette conférence est destinée aux chercheurs, experts et médecins d'horizons différents (toxicologie, santé et sécurité au travail, surveillance biologique des expositions, médecine du travail, protection de l'audition...), afin de partager les dernières connaissances et d'échanger sur les besoins de la recherche dans le domaine des expositions multiples. Multiexpositions a pour objectif d'aider à identifier, mettre en évidence et réguler les risques liés aux expositions complexes de l'environnement professionnel.

Plus d'informations sur www.inrs-mixed-expo2012.fr



AGENDA

LES DÉBATS D'EUROGIP

15 mars 2012 | PARIS

Thème : Détection et reconnaissance des maladies professionnelles en Europe / www.eurogip.fr

CONFÉRENCE SCIENTIFIQUE INRS 2012 "RISQUES LIÉS AUX MULTI-EXPOSITIONS"

2 au 4 avril 2012 | Palais des congrès NANCY
www.inrs-mixed-expo2012.fr

"PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL : QUEL MANAGEMENT ADOPTER ?"

LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ANVIE

10 avril, 15 mai et 5 juin 2012 | PARIS

Avec la participation de l'INRS / www.anvie.fr

JOURNÉE MONDIALE SUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

28 avril 2012

Organisée par le Bureau international du travail (BIT)

SALON PRÉVENTICA

30 et 31 mai 2012 | STRASBOURG

Stand et conférences avec l'Assurance maladie - risques professionnels / www.preventica.com

32^e CONGRÈS NATIONAL DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL

5 au 8 juin 2012 | CLERMONT-FERRAND

Stand INRS et organisation du Symposium sur les allergies professionnelles

